

Fiche actions 2.1. animée par l'Etat (DDCSPP) Adapter l'offre pour les ménages les plus en difficulté

Constats	Manque de logements adaptés aux personnes souffrant de troubles psychiques. Déficit de réponses pour les jeunes sans ressources de moins de 25 ans. Pas de solutions à proposer pour les publics en grande difficulté sociale. Insuffisance d'offre de logements de transition ou accompagné (pensions de famille, résidences accueil dédiées aux personnes souffrant de handicap psychique).
Axes de travail	<p>Rechercher des solutions concernant les ménages en souffrances psychiques et les gens du voyage en voie de sédentarisation. Un travail en réseau est à construire, des modes d'intervention sont à organiser.</p> <p>Réfléchir en terme de publics afin d'adapter la réponse (ex : concernant la situation des ménages en grandes ruptures sociales; réfléchir à de l'habitat modulaire...).</p> <p>Développer le partenariat avec l'ARS. Permettre aux publics du Plan de bénéficier, dans le champ de la santé mentale, d'un environnement physique et social adapté à leurs besoins. Développer avec l'ARS, auprès des publics hébergés en structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion des programmes d'actions favorisant l'adoption de comportements favorables à leur santé. Réfléchir avec l'ARS sur une stratégie interventionnelle permettant le diagnostic et la prise en charge précoce des maladies chroniques auprès des publics marginalisés. Favoriser la coordination entre les prises en charge par les établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux (ex : LHSS, appartements de coordination thérapeutique, hébergement et logement).</p>
Actions à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à des solutions pour chaque typologie de public (jeunes sans ressources, sortants de structures pour enfants handicapés, sortants d'établissements de l'ASE, personnes âgées, personnes en souffrance psychique, ménages en grandes difficultés sociales ...). Recenser toutes les possibilités d'aides et dispositifs existants. Coordonner les acteurs de ces dispositifs et diffuser l'information. Mener une réflexion sur le parcours d'insertion de ces jeunes, se saisir de l'opportunité du service civique. Réfléchir à l'offre de maisons relais et résidences accueil en adéquation aux besoins. Evaluer le besoin en intermédiation locative. Favoriser les CHRS en diffus et étudier la possibilité de CHRS glissants. • Développer le partenariat notamment avec les services spécialisés des hôpitaux et construire des réponses pour les personnes souffrant de troubles psychiatriques en lien avec l'ARS.

Fiche actions 2.1. Adapter l'offre pour les ménages les plus en difficulté

ACTIONS A REALISER

	Travailler à des solutions pour chaque typologie de public	Développer le partenariat notamment avec les services spécialisés des hôpitaux et construire des réponses pour les personnes souffrant de troubles psychiatriques en lien avec l'ARS
Objectifs	<p>Veiller à l'adéquation entre offre d'hébergement et de logement et la demande.</p> <p>Déterminer selon les besoins un programme cible de développement et de transformation de l'offre.</p> <p>Adapter et transformer l'offre d'hébergement et de logement aux divers besoins des publics.</p>	<p>Assurer la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiatriques.</p>
Travail à réaliser	<p>A partir des typologies de publics identifiés (jeunes sans ressources...), recenser les réponses existantes, les manques.</p> <p>Proposer des pistes d'amélioration (ex : adaptation de l'existant, création de nouvelles réponses type intermédiation locative ...).</p>	<p>Recenser les dispositifs d'accueil, et de prise en charge existants et diffuser l'information par territoire.</p> <p>Développer un travail en réseau pour améliorer l'orientation des ménages vers le soin, leur prise en charge et la continuité du suivi (services sociaux, ARS, services hospitaliers, associations spécialisées).</p> <p>Identifier des référents au sein des services hospitaliers et associations spécialisées.</p> <p>Formaliser et organiser le lien pour les situations complexes. Ex : conventions individuelles d'engagements réciproques (hébergement, logement, accompagnement social et santé).</p> <p>Le cas échéant, réfléchir au développement d'une offre nouvelle (hébergement, logement) pour les ménages concernés.</p>
Partenaires associés	Département, partenaires de l'hébergement et du logement.	Département, ARS, partenaires de la santé, des partenaires du secteur de l'hébergement et du logement.
Calendrier prévisionnel	<p>Recensement et manques : 2013</p> <p>Pistes d'amélioration : 2014.</p>	<p>Recensement : 2013</p> <p>Travail en réseau, formalisation et organisation du lien : 2013-2014</p> <p>Référents : 2013</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Types de solutions apportées pour répondre aux besoins des ménages.</p> <p>Manques observés et pistes d'amélioration.</p>	<p>Retour sur le diagnostic effectué.</p> <p>Nombre de référents identifiés.</p> <p>Nombre de conventions individuelles signées.</p> <p>Nombre et types d'interventions réalisées par territoires.</p> <p>Développement d'une offre nouvelle le cas échéant.</p>
Etat d'avancement de l'action		
Suite à donner à l'action		